

Béziers, le 27 octobre 2021 - **Courriel à Monsieur le maire R. Ménard et à tous les élus de la ville**

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les élus,

La France est sur le point d'adopter [une loi historique](#) pour lutter contre la maltraitance animale.

Cette loi prévoit notamment la fin des animaux sauvages dans les cirques et la fin des spectacles de dauphins et cétacés dans les delphinariums. **Ce sont des avancées majeures pour lutter contre la souffrance des animaux utilisés dans les spectacles et les divertissements.**

De même, le Conseil d'Etat vient de suspendre des arrêtés gouvernementaux ré autorisant des chasses d'oiseaux traditionnelles particulièrement cruelles.

Cela prouve que les pratiques cruelles envers les animaux à des fins de divertissements ou de loisirs ne sont plus acceptables. Ces mesures répondent aux attentes sociétales très fortes en matière de prise en compte du bien-être animal.

Que dire de la corrida ?

Le Code civil reconnaît les animaux comme « *des êtres vivants doués de sensibilité* » (article 514-14).

Le Code pénal caractérise les corridas « *d'actes de cruautés et sévices graves envers un animal* » (article 521-1).

Comment imaginer que des « *actes de cruautés et des sévices graves* » sur des « êtres vivants doués de sensibilité » ne soient pas source de très grandes souffrances psychiques et physiques pour ces animaux ?

Comment accepter que de telles souffrances animales soient perpétrées dans nos arènes ?

Comment croire que de tels spectacles puissent servir l'image de Béziers, et l'intérêt des Biterrois et des Biterroises ?

C'est d'autant plus incompréhensible que 4 français sur 5 sont opposés aux corridas ([sondage Ifop pour l'Alliance Anticorrída, en 2021](#)) et que cette importante proportion se retrouve également dans les départements dits « taurins » ([sondage Ifop pour l'Alliance Anticorrída, en 2017](#))

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, à l'heure où la France rattrape son retard vis-à-vis des Etats membres de l'UE en matière de protection animale, nous vous demandons de cesser de marginaliser Béziers en vous obstinant à maintenir une tradition qui fait de la torture, de l'agonie et de la mort d'un animal la culture représentative de notre ville.

Nous espérons et attendons de notre municipalité des mesures fortes et audacieuses pour y mettre un terme au plus vite. Nous vous demandons de :

- Ne plus autoriser les spectacles avec mises à mort
- Ne plus subventionner les clubs de tauromachie (15 000 euros par an sont alloués à la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois)
- Ne plus faire la promotion de la tauromachie via des communications municipales.

Nous resterons attentifs et mobilisés afin que toutes ces propositions aboutissent dans leur globalité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, à nos respectueuses salutations.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du **COLBAC** (Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida)